



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Anderlecht
Service de l'Urbanisme
Rue Van Lint, 6
B - 1070 BRUXELLES

Bruxelles, le 29/07/2021

Votre réf. PU 51999
Réf. KCML : **AND20297**
Réf NOVA : **01/XFD/1786879**

ANDERLECHT. Rue de l'Instruction, 36.
(= Jardin en ZP de l'Hôtel communal d'Anderlecht)
PERMIS D'URBANISME: Division d'une maison unifamiliale
logements et construction d'annexe en façade arrière (régularisati
Demande de la Commune du 21/06/2021.

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande mentionnée sous rubrique, nous vous informons que la CRMS, en sa séance du 14/07/2021, n'a pas formulé de remarques sur le dossier concerné.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. : ohinsenkamp@anderlecht.brussels; urbanisme@anderlecht.brussels ; hlelievre@urban.brussels;
mkreutz@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels